

ABONNEMENT.

Sauveur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Un an : 18
Six mois : 10
Trois mois : 5

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, chez le directeur du Journal, ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 40 c.
Réclames : 30
Paiement à l'avance : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Novembre 1882.

Paris, 13 novembre 1882.

Chambre des députés. — M. Jules Roche a reparu aujourd'hui à la tribune, avec un amendement tendant à la suppression de tous les évêchés créés depuis le Concordat. On lui a augmenté le nombre des ministères et le chiffre des sièges législatifs, qu'on multiplie les places des députés à satisfaire les ambitions très diverses des exploités de la démocratie, rien de mieux ; mais ce que M. Roche ne saurait admettre, c'est qu'en l'espace de 80 ans on se soit permis de créer une douzaine de nouveaux sièges d'évêques. Du moment que ce citoyen n'aspire pas à la mitre épiscopale, à quoi bon des évêques ?

Cette interrogation, M. Jules Roche s'est bien gardé de la produire ; il a eu recours à d'autres arguments, et quels arguments ! Tout d'abord, il s'est efforcé d'établir que les évêchés dont il réclamait la suppression ont été fondés en violation du pacte concordataire. Or, le Concordat décide formellement que des évêchés peuvent toujours être créés, par le concert préalable des deux parties contractantes, le gouvernement français et le Saint-Siège.

Général sur le terrain juridique, M. Jules Roche n'a pas tardé à s'en échapper pour se livrer à une de ces excursions dont il est coutumier à travers la question « cléricale ». Il a dénoncé avec indignation les œuvres catholiques ; il s'est emporté contre les évêques assez audacieux pour ne pas se pamer d'admiration devant les hauts faits des paladins de la déchristianisation ; il a signalé à l'indignation des bons républicains la lettre de M. Freppel, écrite à l'occasion de la fête du 14 juillet. L'éminent évêque a appelé cette fête « la fête du massacre ». Quelle horreur ! Quant à l'archevêque de Cambrai, il s'est permis d'écrire qu'après dix années de ce régime (le régime actuel), la France serait entièrement pourrie.

Evidemment, pour M. Roche, ce sont là des vérités qu'il n'est pas bon de dire.

L'orateur radical a terminé ses facéties prétendues oratoires par un violent réquisitoire contre l'épiscopat, réquisitoire que les gauches ont applaudi avec enthousiasme.

Les applaudissements retentissaient encore lorsque M. Freppel a paru à la tribune, telle est l'autorité acquise par l'illustre évêque sur l'Assemblée, que le silence se fit immédiatement.

M. Freppel répond d'abord au reproche d'avoir interdit aux drapeaux et aux lampions de la fête dite nationale, l'accès des monuments religieux et ecclésiastiques de son diocèse. Cette fête, dit-il, est une fête purement civile ; vous n'avez pas le droit de forcer la religion à s'y associer. D'ailleurs, les tribunaux sont saisis des contestations auxquelles ma lettre pastorale a donné lieu. Ils apprécieront. Traitant la question de la suppression des évêchés au point de vue juridique, l'éminent évêque n'a pas de peine à démontrer le mal fondé de la réclamation de M. Jules Roche.

A sa descente de la tribune, M. l'évêque d'Angers a été chaleureusement félicité par toute la droite. Les deux admirables discours qu'il a prononcés samedi et aujourd'hui, pour la défense des droits de l'Église, resteront dans les annales parlementaires comme des modèles d'argumentation et de style. Nous n'avons pas besoin de dire qu'en dépit de cette éloquence si précise, la Chambre a donné raison à M. Jules Roche.

Malgré l'opposition de M. Develle, la première partie de l'amendement de ce sectaire portant réduction de 30,000 fr. sur le crédit de 45,000 affecté au traitement de l'archevêque de Paris, a été adoptée par 238 voix contre 226. Voilà la majorité.

Le paragraphe 2 de l'amendement de M. Roche comprend une diminution de 20,000 francs sur le budget de l'archevêché d'Alger et 60,000 fr. pour les six évêchés créés depuis le Concordat.

M. Fallières ministre des cultes, donne l'avis du gouvernement et dit que tous les crédits qu'il réclame pour son budget ont

concordataires et que les divers évêchés créés depuis 1804 l'ont été en vertu de conventions régulières.

Le ministre demande énergiquement le maintien des crédits.

M. Roche insiste et réfute, au nom de la politique et des principes républicains, la doctrine du ministre.

Selon lui, la Chambre doit être logique avec le vote qu'elle vient d'émettre.

M. Roche termine en disant que le ministre a promis d'appliquer la loi aux évêques toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, et que cependant l'archevêque d'Alger a fait chanter publiquement le *Domine salvum fac Regem*. (Exclamations à droite.)

M. Fallières réplique qu'il ne peut pas répondre à toutes les questions sans être prévenu à l'avance et s'être muni de toutes les pièces du procès.

La diminution de 20,000 fr. sur le traitement de l'archevêché d'Alger est repoussée par 326 voix contre 144.

M. Roche propose alors une diminution de 9,000 fr. pour ramener le traitement de l'archevêque d'Alger et des évêques d'Oran et de Constantine au chiffre concordataire. Cette diminution est repoussée.

M. Roche demande la suppression des seize évêchés créés depuis le Concordat, c'est-à-dire le retour à la loi de 1833.

Cette partie de l'amendement de M. Roche est repoussée par 305 voix contre 179.

M. Roche propose 250,000 fr. d'économie sur le traitement de 60 évêques. — Repoussé.

Diminution de 97,000 francs sur les archevêques et cardinaux. — Repoussé.

Diminution de 50,000 francs sur les crédits affectés à l'installation des cardinaux.

M. Guichard dit qu'il votera cette diminution.

Cette diminution est votée par 262 voix contre 193.

Chronique générale.

DÉFICIT DE 400 MILLIONS.

La colossale erreur que nous avons signalée dans les évaluations budgétaires de M. Tirard, l'écart de 100 millions qui s'est révélé entre le chiffre véritable des crédits disponibles et le chiffre annoncé par le ministre, ont, à bon droit, ému l'opinion publique.

Il s'agissait d'équilibrer le budget de 1883 : M. Tirard a fait figurer dans les recettes un reliquat non employé en 1882 et l'a estimé au chiffre de 158 millions.

Mais plusieurs membres de la commission du budget n'ont pas accepté l'addition ministérielle ; ils ont constaté qu'il existe, en effet, une différence entre les crédits votés pour 1882 et les ordonnancements effectués, mais qu'elle s'élève à peine à 60 millions. M. Tirard, bien que commerçant, s'était trompé dans ses calculs, trompé de 100 millions.

Le haro universel qui s'est élevé contre la monstrueuse incapacité du ministre amène ce personnage à la barre de l'opinion. Il risque une défense et maintient ses apputations. Le *Sicéle*, son officieux, déclare que la disponibilité « est absolument incontestable ». Seulement, l'opération de comptabilité qui doit la mettre en relief, n'est pas encore terminée pour certains services, notamment ceux qui dépendent du ministère des travaux publics.

Voici une explication qui aggrave singulièrement ce fait.

Le ministre nous apprend que l'opération mathématique n'est pas faite, et qu'il a inscrit le résultat sans le connaître. Son chiffre est purement hypothétique, et loin d'affirmer en connaissance de cause, il a imprudemment précisé au moyen de chiffres de fantaisie une opinion qu'il formulait ainsi dans son projet de budget :

« Il est difficile de préciser, dès à présent, le chiffre des crédits qui resteront ainsi dis-

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR MME CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIX

(Suite.)

M. comme si le besoin du sang répandu se développait de plus en plus en lui, avec l'approche de l'heure sombre où le sien peut-être serait à son tour versé, il ne se donna même pas le temps d'écouter les derniers prisonniers, les envoyant à la mort en masse.

Un bourgeois, un ancien sergent de ville, un fédéré traître à la Commune, défilèrent pêle-mêle devant le bureau qui lui servait de tribunal, sans qu'il daignât les interroger, ni même les regarder.

Son œil relisait les dépêches, et son geste, redoutable dans sa banalité, suffisait.

Pourtant, quand un pan d'étoffe claire balaya au passage le bois noir de cette tribune primitive, il eut un regard machinal pour ce blanc tablier d'infirmerie qui éveillait ses souvenirs.

La condamnée qui le portait était Geneviève.

Tout lui revint soudainement en mémoire, ses rancunes invétérées, ses ordres récents, l'incendie,

l'arrestation, sa vengeance satisfaite enfin !

Sa prunelle s'élèva, enveloppant d'un feu démoniaque la fière victime qui passait, le front haut, sans le sapper, l'ayant bien reconnu, mais ne daignant point implorer son bourreau.

— Connivence avec Versailles ! disait le timbre nasillard d'un assesseur.

Il se fit une violente poussée autour du tribunal.

— Geneviève !... ah ! Geneviève !... prononça le vieillard avec l'accent du triomphe. Je te l'avais prédit, bigote orgueilleuse, cléricale affolée !... ta si bien nommée : Cléricale !

— Cléricale vous pardonne ! répondit M. Carvès.

Cette voix parut subitement éveiller de son rêve de mort l'un des derniers accusés, demeuré en arrière, enveloppé par la foule de plus en plus considérable, houleuse, au point d'envelopper la salle entière.

Léon, se soutenant mal sur sa jambe cassée, fit un effort suprême pour se tenir debout entre les gardes qui le bousculaient en jurant.

Pour lui, il n'entendait rien demander. Son père... cet homme de sang, lui faisait horreur !... Un écoeurement immense le rendait muet. Mais, pour Geneviève ?... Allait-il donc la laisser mourir ?

Il étendit des mains supplantes pour écarter la foule qui l'entourait.

— Laissez-moi avancer ! implora-t-il. Laissez-moi parler au citoyen Bourgeat !

On le contemplait sans lui faire place. Si les prisonniers allaient se mettre à récriminer, à supplier, on n'en finirait plus !

— Mon père !... cria Léon d'une voix étranglée par la fièvre. Condamnez-moi, mais laissez vivre la mère de Jeannine !... Mon père !... mon père !...

Ce cri fut couvert par une formidable exclamation de la foule.

— Oh !... ce boiteux !... ce boiteux, qui appelle son papa !... pauvre petit, va !...

— Où donc il est, le papa du boiteux ?

Et un rire idiot, mais broyant comme un éclat de tonnerre, résonna sous la voûte, étouffant les appels désespérés de l'ingénieur.

L'agglomération humaine devenait si grande que les gardes eux-mêmes ne pouvaient plus approcher du bureau.

Le citoyen Bourgeat, redevenu impassible, sourd à toute autre chose qu'à la défense suprême, signifiant de nouveaux ordres pour les dernières barricades.

— Le boiteux !... le boiteux !... Qu'est-ce qu'y veut, le boiteux ? vociférait la multitude imbécile.

— Je veux qu'on m'écoute !... Citoyen Bourgeat, écoutez-moi !... Mon père, entendez-moi !... râlait l'ingénieur.

Car sa faible voix de convalescent n'était plus

qu'un râle lamentable.

Une seconde poussée, plus formidable que la première, se fit sentir aux portes.

— Voilà les Versaillais ! hurlaient des voix épouvantées, sur la place Voltaire.

La moitié des spectateurs répéta follement : — Les Versaillais ! Les Versaillais !

L'autre moitié, qui tenait à son petit spectacle, répétait sur l'air des Lampions :

— Le boiteux !... le boiteux !... le boiteux !

Le vieux Bourgeat, étourdi, hors de lui, repoussant les papiers, entendit à la fois le double boulement, et, si le premier, — Les Versaillais ! — le fit frémir de terreur, le second, — le boiteux ! — l'inonda d'une joie vive.

Le boiteux, pour sa haine aveugle, c'était Jacques Ferrat... Ce ne pouvait être que Jacques... Jacques échappé à l'incendie, mais pris par ses sbires, enfin !

— Le boiteux ! répéta-t-il tout à coup en dressant sa haute taille avec un geste d'énergumène, à mort, le boiteux, le traître !... le vendu à l'ennemi !

Impassibilité, prudence, il oubliait tout dans son triomphe brutal.

Et, pour mieux se repaître de la vue de cet adversaire redouté, de ce Jacques Ferrat que ses ordres avaient fait arrêter et que la voix populaire désignait si clairement, il se haussa derrière le

ponibles, après règlement définitif des comptes; mais il est permis de croire qu'ils ne s'éloigneront pas sensiblement de la somme nécessaire à l'équilibre du budget extraordinaire de 1883.

Nous ne voyons pas seulement dans cette erreur une faute lourde qui pèse lourdement sur le cabinet républicain: en la rectifiant, les membres de la commission du budget ont mis à nu dans notre budget le défaut d'équilibre que voulait hypocritement dissimuler le ministre. En résumé, et quoi qu'en dise M. Tirard, il existe entre les ressources et les dépenses prévues au budget, un écart inquiétant de plus de 453 millions; le gouvernement propose de l'inscrire à la dette flottante.

Cet écart nous ouvre des perspectives qu'on ne nous accusera pas d'assombrir dans un intérêt de parti, puisque des républicains même ne les envisagent pas sans effroi. Le National traite les députés de « hannelons coiffés d'un bonnet rouge et lâchés dans une chambre vitrée », mais de hannelons qui deviennent dangereux:

« Cent millions, dit-il, c'est un beau denier pour ceux qui les paient! Une misère, il est vrai, pour ceux qui les votent. Une simple bagatelle, si on les compare aux neuf milliards exigés par l'exécution du plan Freycinet, devenu, grâce à l'intervention des députés, un vrai fonds de corruption électorale et une farce prodigieuse et néfaste.

» Jusqu'à présent, on se consolait d'être fort mal gouverné, encore plus mal administré, de ne tenir plus en Europe le rang qui nous appartient, en se disant qu'après tout nous étions riches, assez riches pour payer la gloire de voir M. Labuze sous-secrétaire d'Etat, et tant d'autres nullités siéger au banc des législateurs. Et voilà que maintenant il nous faut renoncer à cette dernière illusion, reconnaître que malgré trois milliards de recettes, nous n'avons pas assez d'argent pour acquitter les lettres de change électorales de nos représentants, et que pour la première fois, après dix ans, le mot de « déficit » voltige sur les lèvres des orateurs spéciaux!

« Gare à la caisse! » car la caisse, c'est la fortune publique, c'est la vieille probité française, c'est la sécurité du pays, c'est son assurance contre les périls extérieurs.

Gare à la caisse! C'est un républicain, M. Hector Passard, qui le crie à d'autres républicains. M. Hector Passard a raison: mais quand la caisse est en péril, le premier soin, c'est d'en ôter les clefs aux caissiers surchargés de leurs additions.

Les différents groupes qui se sont réunis samedi ont décidé, à moins d'événements imprévus, qu'ils ne déposeraient point d'interpellations et n'en soutiendraient point d'ici à la fin de la discussion des lois de finance. L'extrême gauche ne paraît pas s'être inspirée de cette mansuétude. Aujourd'hui encore elle a dans sa réunion travaillé l'histoire de Montceau-les-Mines, et bien qu'elle ait fort applaudi le citoyen La-

guerre, ingénieur qui a entrepris de prouver que c'étaient M. Chagot et le curé qui avaient joué de la dynamite, à preuve que le curé avait fait un sac de nuit la veille de l'attentat, la majorité du groupe a décidé qu'elle rendrait le gouvernement responsable et l'interpellerait jusqu'à ce que mort s'ensuive. D'autre part, le citoyen Barodet est en train de jouer un très-mauvais tour à ses frères et amis. Son collègue Pelletan ayant établi dans son rapport sur les professions de foi d'août que 382 députés républicains avaient insisté dans leurs appels aux électeurs sur l'urgence nécessaire d'une révision de la Constitution, M. Barodet colporte dans tous les bancs de la gauche son projet de révision, et rien n'est plus curieux à observer que les mines piteuses des gauchards qui craignent non sans raison que la bombe révisionniste n'endommage leur siège et ne savent pas cependant comment se soustraire au couteau que l'implacable Barodet leur met sur la gorge.

On annonce le dépôt prochain d'une proposition de loi rédigée par M. Blancsubé et tendant à obliger les sociétés industrielles, concessionnaires de l'Etat, à prélever le 10 0/0 sur leurs recettes pour convertir les sommes prélevées en actions incessibles et inaliénables qui devront être déposées dans une caisse ouvrière.

REVUE FINANCIERE.

Le marché a été excellent durant les premiers jours de la dernière semaine, mais insensiblement il s'est produit un revirement dans les dispositions de la spéculation et la baisse s'est encore une fois emparée du marché tout entier. Néanmoins, nous retrouvons samedi nos rentes à peu près aux mêmes cours: le 3 0/0 était à 80.40, sans changement; l'amortissable n'avait fléchi que de 5 centimes à 80 fr. 80; sur le 5 0/0 on avait perdu 38 centimes à 114.62.

Le bilan de la Banque de France a été satisfaisant. L'or s'est accru de 3 millions et les bénéfices de 1,148,000 fr.

L'action a rétrogradé de 5,325 à 5,280. Le Crédit Foncier s'est traité à 1,350.

Les obligations de différente nature émises par cette société ont bien résisté au mouvement de baisse qu'a subi le marché.

Les capitaux disponibles trouvent dans ces titres un emploi tout indiqué et rémunérateur.

Les obligations 4 0/0 émises à 480 fr. et par coupures de 96 fr. produisent 4 0/0 d'intérêt.

La Foncière de France qui consent des prêts hypothécaires après le Crédit Foncier est très-recherchée à 495 fr.

Les Magasins Généraux de France se tiennent à 510.

Le Comptoir d'Escompte a perdu 15 fr. à 1,005. Il n'est pas étonnant de voir les titres de cette Société d'exportation de nos capitaux, complètement délaissés.

Elle a pensé, après l'insuccès du Transcaucasien, qu'elle pourrait regagner ce qu'elle a perdu dans cette affaire, aussi s'est-elle alliée à la Banque ottomane pour drainer encore une fois notre argent en faveur de la Turquie.

Le nouvel emprunt Turc aura l'insuccès qu'il mérite, et ce ne sont pas les prospectus amphigouriques qui entraîneront les masses pour venir souscrire.

On sait ce que valent les promesses financières de la Turquie, et surtout ce qu'elles nous ont coûté. Le public de nos départements a été trop éprouvé

pour donner dans les nouveaux pièges que lui ont encore une fois tendu des sociétés qui se sont fait une spécialité d'arracher l'épargne de notre pays pour en enrichir l'étranger.

Les capitalistes qui possèdent des disponibilités agiront sagement en les portant sur les actions de la Banque Centrale de Crédit, société de beaucoup d'avenir.

Les offres abondent sur le Crédit Général Français; cette valeur recule de 420 à 385.

Les titres du Suez sont en réaction sensible à 2,545.

La Délégation de 1,330 est tombée à 1,260. L'action du Panama s'abaisse de 497.50 à 475. Des tremblements de terre ont suspendu les travaux.

Nos grandes lignes de chemins de fer français voient leurs actions très-offertes: le Lyon à 1,590; le Midi à 1,180; Orléans à 1,256.25; le Nord est resté offert à 1,900.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La persistance de la pluie devient de plus en plus inquiétante. La saison avance et l'agriculteur ne peut semer. Il est même impossible aujourd'hui de conduire les fumiers dans les terres.

Depuis 48 heures, la pluie n'a pas cessé, parfois elle tombe à torrents, et le baromètre se tient toujours bas.

La Loire a recommencé à croître; depuis huit jours elle se maintient au niveau du chemin de halage, à Saumur.

Le vent est nord depuis ce matin, et la pluie continue.

Les personnes assez malinales pour observer la comète de cinq heures à cinq heures quarante-cinq minutes du matin, quand le temps le permet, — ce qui n'arrive pas souvent depuis quelques jours — ont en ce moment sous les yeux un spectacle doublement intéressant. La planète Mercure, qui est si rarement visible, et que Copernic lui-même n'est jamais parvenu à apercevoir, brille dans le ciel oriental en jetant des feux supérieurs à ceux de Sirius. Elle atteint sa plus grande élongation du soleil.

VOTES DE NOS DEPUTES.

Par 344 voix contre 128, la Chambre a décidé de maintenir le budget des cultes.

Ont voté pour: MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terver. — M. Freppel.

A voté contre: M. Bury. N'a pas pris part au vote: M. Maillé (Alexis).

Dans la classification des députés, M. Bury fait partie de la gauche radicale, tout comme M. Madier de Montjau.

Des quatre républicains d'Indre-et-Loire, M. Rivière, seul, a voté contre. MM. Bello, Joubert et Wilson ont voté pour.

Les députés de la Loire-Inférieure ont voté pour, sauf M. Laisant qui a voté contre.

Un loustic, pour ne pas dire plus, s'est donné la peine de nous écrire pour cri-

liquer un avis qui a paru dans l'Echo Saumurois. Le fait aurait bien dans l'Echo risque de faire connaître son écriture, intelligentes.

La séance de rentrée, suivie de la distribution des prix aux élèves en médecine et en pharmacie, a eu lieu à l'École de Médecine 3 heures, sous la présidence de M. Ducoudré, inspecteur d'Académie.

Sur la liste des récompenses de l'École de Pharmacie, nous trouvons le nom du jeune Gilbert, Joseph, de Varrains, externe de deuxième année à l'Hôtel-Dieu, lequel a obtenu une mention honorable.

On lit dans l'Etoile:

« Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir le prochain mariage de M. Jules Delmas, ancien rédacteur de l'Etoile. L'auteur de la *Neuvième Croisade*, aujourd'hui rédacteur du *Royaliste*, épouse M^{lle} Léonie de Cambacères.

» C'est le 18 novembre, à onze heures du matin, que la bénédiction nuptiale sera donnée aux futurs époux par M^r Freppel, évêque d'Angers, en la chapelle des R. P. Lazaristes, 95, rue de Sévres, à Paris.

» Tous nos amis s'associeront aux vœux que nous formons pour le bonheur de cette union.

M. Jules Delmas, on se le rappelle, a séjourné à Saumur, et tous ceux qui l'ont connu ont conservé de lui le meilleur souvenir.

Nous ne pouvons que nous associer aux vœux de l'Etoile.

ANGERS.

Un grave accident est arrivé vendredi à l'un des jeunes et brillants officiers du 2^e régiment de cuirassiers.

M. le lieutenant de Lalonde montait une nouvelle jument qu'il avait depuis peu de jours. Il venait de s'engager dans le chemin de Sainte-Gemmes, lorsqu'une chèvre, sortant tout à coup d'une maison voisine, effraya la bête qu'il montait.

M. de Lalonde, excellent cavalier, fut cependant surpris par ce brusque écart et fit une chute si malheureuse qu'il perdit aussitôt connaissance.

Emporté aussitôt chez M. le capitaine Mounicot, du 2^e régiment d'artillerie-pontonniers, M. de Lalonde y reçut les soins les plus empressés, mais les efforts des médecins appelés ne purent lui faire reprendre connaissance.

Il fut ensuite transporté à l'hôpital. Samedi soir, à six heures, le blessé était toujours dans le même état.

Il est survenu sur le côté de la tête un épanchement de sang qui empêche d'examiner le crâne, aussi on craint qu'il n'y ait une fracture.

Nous lisons dans l'Etoile d'hier: « On nous apprend que M. de Lalonde, le jeune officier si malheureusement tombé

bureau, avec les yeux luisants du tigre cherchant sa proie.

Et la poussée populaire devenait irrésistible, tandis qu'il regardait.

Mais il ne vit rien... rien qu'une masse informe, épuisée sous l'effort, retombée évanouie entre les bras des gardes, et que l'on emportait par la fatale porte du fond.

— Ah! j'aurais voulu qu'il finit de ma main! gronda-t-il.

Et du dehors, toujours les clameurs désespérées: — Les Versaillais!... Les Versaillais!

Clameurs lugubrement coupées, d'instant en instant, par des détonations sur un point de la place, toujours le même.

C'était dans cette portion sanglante que nombre de victimes gisaient déjà.

L'abbé Régard, — la dernière, — étendu la face au ciel, portait un trou béant à la poitrine, sur laquelle se crispait une de ses mains. L'autre demeurait ouverte comme pour bénir.

C'était le tour de Geneviève.

Une femme!... Un régal!... On se pressait pour la regarder mourir.

Elle avançait, lente, calme, ne laissant passer que deux mots entre ses lèvres blanches: « Mon Dieu!... Jeannine!... »

Mais des habitants du quartier la reconnurent tout à coup; des femmes puaient l'eau-de-vie, les

maïns sales et les cheveux au vent:

— C'est l'infirmière!... C'est la garde-malade de l'ambulance. Le Bastu!... cria l'une de ces créatures.

— Qu'est-ce donc qu'elle a fait, celle-là? demanda une autre qui avait le « vin sensible ».

— Ah! par exemple!... une traître!... elle aussi?... Oh! ben... alors!...

— C'est pas possible... Elle soignait les blessés avec un cœur!... fallait voir.

— Le citoyen membre du Comité central ne sait pas...

— Il faut aller lui dire!...

— Allons!... ou!... allons!... Il sait pas ça, cet homme.

— Laissez donc!... c'est une impérialiste!

— C'est une bonne, je vous dis!...

— Non... — Si... — Non... — Venez-vous?... Faut pas moïser, vous autres.

— Attendez... Faut pas la fusiller encore!

Tirailloé par les mégères, Geneviève demeurait muette. Elle pensait à Jeannine que Placiel et Julien ne pouvait-elle au moins leur dire adieu!

Les exécuteurs, trois fédérés ignobles, les mains empourprées, les lèvres humides de vin, s'impatienceaient.

Ils avaient leur travail à faire, que diable!

Les mégères tenaient bon. Dans le quartier, toutes connaissaient l'infirmière de l'ambulance Le Bastu. Leurs frères et leurs maris, pour beaucoup d'entre elles, avaient passé par cette ambulance.

— Attendez!... Attendez! répétaient-elles avec le même entêtement brutal qu'elles apportaient, une minute avant, à crier « à mort le calotin! »

L'un des exécuteurs, pressé d'en finir, dit avec un rire lourd:

— Comme à l'omnibus, alors: le numéro suivant!

La plaisanterie eut beaucoup de succès. On s'écarta pour laisser approcher le « numéro suivant ».

C'était Léon Bourgeal évanoui. — Il gigotera pas, celui-là! ricana un autre fédéré.

On l'appuya au mur, la tête penchée, inerte, sur la poitrine, les cheveux lui formant un voile épais. On ne prit pas la peine de viser. On tira. Ce fut l'affaire de quelques secondes.

Geneviève n'avait même pas vu. Au frémissement de tout son être, elle devina.

Mais, ce qu'elle aperçut alors, en ouvrant des yeux éperdus, dépassait en horreur tout ce que l'imagination peut inventer.

Elle vit arriver « Bourgeal l'exilé » un revolver à

la main.

Devant lui, on s'écartait, par crainte plus que par respect.

Il venait voir agoniser sa victime la plus abhorrée, ce Jacques Ferrai qui, seul peut-être, avait eu l'étonnant privilège de causer le sentiment de la peur à cette âme de bronze.

Il se disait qu'il lui serait doux d'en finir de ses mains avec cet être si infirme... si fort par la seule puissance de son énergie, de son dédain et de son droit.

Ecraser son ennemi!... Venait-il donc trop tard?... Ne verrait-il pas du moins palpiter le condamné dans les angoisses de l'exécution?

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Lycée de jeunes filles: D. — Quels procédés employez-vous quand vous vous êtes dit: Je vais faire mon testament? R. — Je l'appelle par la fenêtre.

Un mot de Gounod: Un élève de Rome lui disait: — Il ne faut plus de maîtres ni de doctrines; cela écrase l'individualité. — C'est cela, répondit l'illustre compositeur. Plus de pères, tous fils.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 60	80 70	Nord	1950	1915	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	80 90	81 35	Orléans	1260	1207 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	109 50	109 80	Ouest	790	790	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	114 75	114 70	Compagnie parisienne du Gaz	1560	1560	Obligations communales 1870.		
Obligations du Trésor.	508	500	Canal de Suez	2575	2530	Oblig. foncières 1870 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	508 50	510	G. gen. Transatlantique	490	450	Est		
Bons de liq. départementaux	521 50	522 50	OBLIGATIONS			Midi		
Banque de France	5580	5340	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1010	1005	1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	4370	4345	1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	125	110	1871, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit algérien	127	110	1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	730	730	1876, 4 %			Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1597 05	1592 50						
Midi	1490	1480						

GARE DE SAUMUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	matin (s'arrête à La Possonnière)
8	50	matin omnibus-train
1	35	soir
3	25	express
7	15	omnibus
10	36	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus-train
9	37	express
12	49	soir omnibus-train
4	44	
10	24	

Le train partant d'Angers à 6 heures 50. Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LECOMTE-LEPROUST.
 Les créanciers de la faillite du sieur Lecomte-Leproust, ancien tanneur à Gennes, sont invités à se rendre le vendredi 17 novembre 1882, à une heure du soir, chez M. Doussain, syndic de ladite faillite, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à l'effet de recevoir un premier dividende de 10 pour cent qui leur revient.

Le greffier,
 (628) L. BONNEAU.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

596 METRES DE TERRAIN A BATIR
 A l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue du Champ-de-Foire.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION
 En l'étude de M^e BRAC, notaire.
 Le dimanche 26 novembre, à 2 heures.
 Mise à prix : 7.000 fr.
 La première enchère adjudgera.

Etude de M^e GAUTHER, notaire à Saumur.

A CÉDER
ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS
 Très-important,
A SAUMUR.

S'adresser au notaire. (630)

Etude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION.

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi.

En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15.

Sur la mise à prix de 350.000 à 295.000 fr.

BELLE TERRE EN ANJOU
 NOMMÉE LA
TERRE DE PRINCÉ

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 34 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

A LOUER
 PRÉSENTMENT

Un JARDIN bien arrosé
 AVEC MAISON D'HABITATION,
 Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ.

Situé à la Croix-Verte. Puits, bassin et manège, belle cour et serai.

S'adresser à MM. GAILLÉ et FERRAND-CHATIGNON, propriétaires à Saumur. (631)

CABINET D'AFFAIRES

DE
M. G. DOUSSAIN
 Syndic de faillites,
 10, Rue des Basses-Perrières, à SAUMUR.

A partir du 15 novembre 1882.

Recouvrements de créances de toute nature.
 Renseignements commerciaux.
 Liquidations amiables et attermoiments.
 Représentation dans les faillites.
 Arbitrages et expertises de comptabilité. (632)

A VENDRE
 OU A ARRENTER

UNE MAISON
 Avec Jardins.
 Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.
 S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A AFFERMER
 DE SUITE

LA FERME DE L'ÉTANG
 Commune de Gennes.

S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (618)

A VENDRE

Un JARDIN bien arrosé
 Seul rue de la Guêpe du Loup.
 Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLOU, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

TROIS BEAUX CHIENS
 Briquets, courants, parfaitement dressés.

S'adresser chez M. PARRAULT, vétérinaire, rue de la Petite-Douve, à Saumur. (616)

A VENDRE

UN TRÈS-BON CAMION
 Se transformant en brack.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BON ET FORT CAMION
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un place :

le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.

S'adresser au bureau du journal.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.
 S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE
 PARAISSANT LE DIMANCHE
 Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
 Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
 ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des pommons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des pommons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PRÉVENT CERTIFIÉ que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.
 Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLÉRIER, pharmacien-chimiste.
 Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LEVASSEUR, SEUR
 33 - Rue de Fleurus - 33
 F. A. R. I. S.

Fr. par par mois mois

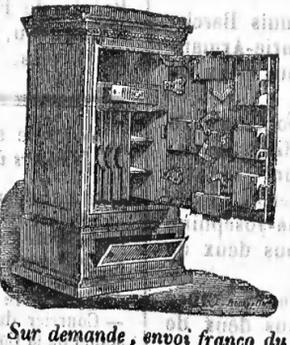
Envoi franco des Catalogues
 LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES
 DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIQUE 16, A PARIS.
 Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
 PRIX MODÉRÉS.

FER BRAVAIS
 (GOUTTES CONCENTRÉES)
 Chlorose Anémie
 Pâles Couleurs
APPAUVRISSMENT DU SANG
 Le flacon : 5 fr. - Le demi-flacon : 3 fr. 50
 Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incincombustibles
 Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.
 Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.
 Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont été trouvés intacts, les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.
 NOMBREUX CERTIFICATS.
PRIX DE 20 A 2.000 FRANCS
 Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20
 Saumur, imprimerie de P. GODET.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.